

Assemblée Générale Extraordinaire de l'AICP
Dimanche 13 Mars 2016

à La Joliverie à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44230)

PROCES VERBAL

Sur convocation de son Président Jean ALLAIRE l'assemblée générale extraordinaire a procédé à l'examen des modifications des statuts préalablement validés par le comité, et adressés aux adhérents.

Après échanges et vote, l'assemblée a adopté par 78 voix pour et 9 contre les modifications proposées.

Conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, le président du Comité est chargé d'accomplir les formalités de déclaration de modification de l'association, de fournir les statuts modifiés, le Procès verbal de l'assemblée et la liste des dirigeants.

Fait à Saint Sébastien sur Loire
Le 13 mars 2016.

Le Président
Jean ALLAIRE

Le Secrétaire
Daniel THEBAULT